

"CONSEIL DES SAGES"

REPONSES AUX QUESTIONS
DU CONSEIL DES SAGES
DU 21 FEVRIER 2018

Présents : MMES Marie-Thérèse RINGOT, Ariane CHATILLON, Nicole CHASSIN, Jeanne ETIENNE, MM. Yves CATTELAIN, Bernard COLAS, Gustave DUBOIS, Yves LAURENGE, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude RINGOT, Joël ROBITAILLIE
Excusés : MM. Alain CAILLET, Pierre LELEU, Daniel POISSONNIER.

Ordre du jour

- 1 – Retour sur le compte-rendu de la dernière séance plénière
 - 2 – Réponses de la Municipalité aux questions évoquées
 - 3 – Vie pratique dans la Commune
 - 4 – Questions diverses
 - 5 – Thème de réflexion
-

En tout début de réunion, nous prenons note de la démission de M. Jean-Paul MARTIN pour convenances personnelles.

1 – Retour sur le compte-rendu de la séance plénière du 17 janvier 2018

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est approuvé, mais retour est fait sur les réponses de Monsieur le Maire lors de la précédente réunion :

** Entretien des caniveaux devant les maisons*

Les Sages à la suite de la précision de Monsieur le Maire souhaitent connaître sur quelles bases s'appuie cette obligation. En effet, il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation (Q.E. au sénat M.Masson entretien des trottoirs et caniveaux). Néanmoins, en vertu de ses pouvoirs de police, le Maire apprécie, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la Commune s'il est opportun de faire supporter le nettoyage des trottoirs par les riverains. La jurisprudence ayant reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté cette obligation aux riverains existe-t-il donc un arrêté dont le conseil souhaiterait avoir connaissance. Certaines voiries traversant Wimereux étant départementales, qui peut imposer ce nettoyage : la Ville ou le Département ?
Aucune réponse ne nous a été apportée concernant l'entretien des parkings publics.

Réponse de la Ville :

La Ville va vérifier les textes en vigueur à ce sujet afin d'apporter une réponse précise à l'Assemblée.

2 – Réponses de la Municipalité aux questions évoquées

La réponse des services de la mairie sur la mise à disposition et la présentation du PPI aux membres du Conseil n'est pas précise : le nouveau PPI sera-t-il expressément présenté aux membres du Conseil lors d'une prochaine réunion (ce que nous souhaitons bien évidemment) ou bien devons nous aller à une réunion publique de présentation hors Conseil ?

Réponse de la Ville :

Mme Portolan, Adjointe au Maire, viendra présenter le budget et les orientations au Conseil des Sages lors de sa réunion du mois mai à 17 h 30 si cela convient à l'Assemblée.

3 – Vie pratique dans la Commune

** Rue Carnot*

- Les Sages souhaiteraient que soit rétabli au même endroit que précédemment c'est-à-dire à droite au sortir du parking de la Mairie le passage piétons en raison même de son intérêt et avantages multiples puisque outre étant un lieu de passage très fréquenté et obligé (marché – urinoirs – arrêt de bus – etc ...), il facilite et sécurise la sortie des automobilistes de ce parking (initialement il avait été réalisé à gauche, mais remplacé à droite à la demande des Sages, il y a quelques années).

Réponse de la Ville :

Le passage piétons était fort dangereux notamment durant la période estivale avec la terrasse du O'ZEN. Les enfants qui traversent du O'ZEN vers la Mairie ne sont pas visibles par les automobilistes. Une réflexion est menée à ce sujet.

- Le marquage au sol quand on arrive au pont Carnot par le quai Dobelle aurait besoin d'être refait : beaucoup d'automobilistes se mettent en double file quand ils veulent continuer quai G. Hazebrouck et ainsi barrent la route à ceux qui arrivent de la rue Pilatre de Rozier et qui tournent à gauche pour prendre le quai Dobelle. Les flèches indiquant les directions ne sont plus visibles....

Réponse de la Ville :

La Ville étudie le dossier, les avis divergents.

- La porte de l'urinoir derrière l'arrêt bus devant l'Eglise brille toujours par son absence. Des arbustes devaient être plantés, le seront-ils au printemps ??

Réponse de la Ville :

Ce dossier est en cours. La première intervention étant prévue le 17 avril 2018.

** rue de Verdun*

- Au terrain de jeux les arbres malades ont été abattus à la grande satisfaction des riverains et la pelouse a été remise en état.

- Lors de la construction d'une nouvelle habitation face au n° 10, du sable a été déposé sur le trottoir et dans le caniveau ce qui empêche l'écoulement des eaux pluviales. Les travaux sont terminés, les riverains en ont demandé l'enlèvement, ce qui n'a pas été fait. Il serait intéressant que la Police Municipale puisse constater.

Réponse de la Ville :

La Ville va en avertir la Police Municipale.

** Digue*

- Le restaurant JFK a mis en place une véranda en limite du perré (domaine public) interdisant le passage des promeneurs, ceci ressemble à une appropriation de l'espace public. Aucun affichage n'a été constaté. Un permis de transformation a-t-il été délivré ?

Réponse de la Ville :

Aucun permis de transformation n'a été délivré.

** Ancien cimetière*

- A la suite des dernières tempêtes la clôture nord de l'ancien cimetière faite en matière souple (polyéthylène) a perdu la majorité de ses attaches et va à tous vents. En dehors de l'inesthétique pour les visiteurs, il nous semble qu'elle représente un danger si à l'occasion du prochain coup de vent elle vient à s'envoler et atterrir sur une voiture ou des personnes.

Réponse de la Ville :

La Ville a lancé le devis. Le dossier est en cours.

** Chemin des Oies*

- Lors de la réunion du 17 mai 2017, il avait été porté à la connaissance de Monsieur le Maire l'existence d'un bâtiment menaçant ruine sur le chemin des oies (après l'allée des Bouvreuils) Les services devaient prendre des photos et interpeller le propriétaire. Il serait intéressant de connaître la suite donnée.

Réponse de la Ville :

Enedis a été informé en 2016. Des relances sont régulièrement faites.

** Petit bois*

- Un ensemble de jeux pour enfants est entouré d'un sol béton, fort glissant quand il fait humide. Un coup de karcher serait le bienvenu.

Réponse de la Ville :

Les services techniques municipaux ont programmé l'intervention avec le nouveau désherbeur thermique.

** Communication*

- A l'occasion de la prochaine sortie d' « INFOS WIMEREUX » merci de bien vouloir rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse dans tous les endroits publics et interdits sur la digue, la plage, les cimetières, le « petit bois », les jardins de la baie Saint Jean

Réponse de la Ville :

Les consignes ont été données au service communication.

- Il serait bon également de rappeler aux riverains de tailler leur haie débordante sur les trottoirs (ce qui oblige parfois les piétons à marcher sur la chaussée) et d'apposer leur numéro de rue.

Réponse de la Ville :

La Ville va en informer les riverains.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.